



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômeurs

Question au Gouvernement n° 3950

Texte de la question

FORMATION DES CHÔMEURS

M. le président. La parole est à M. Dominique Le Mèner, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Dominique Le Mèner. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

Monsieur le ministre, l'augmentation du chômage frappe de plein fouet tous les pays européens. Nous ne sommes pas épargnés même si la progression est moins forte en France que chez notre voisin espagnol, où le taux de chômage atteint près de 25 %.

Notre majorité et le Gouvernement ont mis en oeuvre de nombreuses mesures pour accompagner ceux qui ont perdu leur emploi et méritent la plus grande attention.

Parmi les problèmes majeurs que nous devons résoudre, la question de la formation et de l'emploi est au premier plan et nous rejoignons le Président de la République et l'ensemble du Gouvernement qui ont fait de cet enjeu la priorité.

L'un des paradoxes français est que plus d'un demi-million d'offres d'emplois ne sont pas pourvues faute de candidatures adaptées, ce qui révèle bien un problème spécifique à notre marché de l'emploi. Cette inadéquation exige une réponse simple : il faut mieux former les chômeurs, afin qu'ils puissent reprendre une activité rapidement et dans de bonnes conditions.

À la suite du sommet social, le Président de la République a demandé à Gérard Larcher de travailler sur cette question avec les partenaires sociaux pour que notre réponse soit le fruit d'un véritable dialogue.

Sur ce sujet d'urgence sociale, si un consensus ne pouvait être atteint, pourquoi ne pas solliciter directement les Français ? Pouvez-vous nous faire part de la stratégie du Gouvernement en matière de lutte contre le chômage, afin que les Français comprennent qui agit et qui s'agit ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé.

M. Xavier Bertrand, *ministre du travail, de l'emploi et de la santé*. Oui, nous agissons, monsieur le député. Il n'est pas question de rester les bras ballants face à la montée du chômage à laquelle nous assistons dans toute l'Europe, nous devons bel et bien prendre des mesures nouvelles. Des mesures fortes ont été annoncées le 18 janvier, mais nous avons décidé d'aller plus loin.

Le Président de la République a confié à Gérard Larcher la responsabilité de préparer une réforme d'ampleur de la formation professionnelle car, aujourd'hui, 10 % seulement des demandeurs d'emploi sont en formation, et les trois quarts de leurs demandes de formation n'obtiennent pas de réponse positive.

Même si nous avons décidé dans l'immédiat de débloquer des formations supplémentaires, il est évident qu'il faut aller beaucoup plus loin, comme l'ont fait nombre de pays européens qui résistent beaucoup mieux encore à la montée du chômage et à la crise, comme le Danemark, l'Angleterre ou l'Allemagne. Nous devons donner des droits supplémentaires aux demandeurs d'emploi, comme le droit à une véritable formation ; mais, dans toute société équilibrée, s'il y a des droits, il y a aussi des devoirs. C'est sur cet équilibre que peut reposer le pacte social dans notre pays.

L'idée est donc simple : les chômeurs auront davantage de droits à la formation, mais, pour l'indemnisation, si une offre de formation ou d'emploi sérieuse était refusée, continuerait-on à ne rien faire et à ne rien dire ? Je le dis clairement, les droits et les devoirs, cela va ensemble. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Les partenaires sociaux auront priorité pour en discuter mais, s'ils n'aboutissent qu'à un statu quo ou une réforme *a minima*, le sujet est suffisamment important pour que l'on demande aussi leur avis aux Français. Sur de telles questions, il ne faut pas avoir peur du peuple. Le bon sens a toute sa place dans un référendum. *(Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.)*

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3950

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2012

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 15 février 2012